



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 44324

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation au Proche-Orient, dans la bande de Gaza, et le rôle de l'Europe. En effet, l'assassinat de dizaines de civils et la destruction de dizaines de maisons, entraînant des centaines de personnes sans abris et démunis, constituent une violation du droit international. Le gouvernement israélien n'entend pas les injonctions de la communauté internationale en matière de respect du droit et des conventions internationales. Il lui demande de prendre les mesures nécessaires auprès de ses voisins européens afin d'amener le gouvernement israélien à la table des négociations dans le cadre d'une conférence internationale.

Texte de la réponse

A de très nombreuses reprises depuis le déclenchement de la crise actuelle entre Israéliens et Palestiniens, le Gouvernement français a exprimé la vive inquiétude que lui inspire l'engrenage de la violence qui se développe dans cette région. Il a dénoncé le recours disproportionné à la force, les violations du droit international humanitaire et la détérioration des conditions de vie dans les Territoires palestiniens, mais aussi la multiplication des actes à caractère terroriste visant la population israélienne. Il a sans relâche appelé les parties au sens de leurs responsabilités et à la retenue pour mettre un terme à la violence. L'Etat d'Israël ne pourra pas garantir la sécurité de ses citoyens par la seule force armée et les Palestiniens ne pourront obtenir l'Etat auquel ils aspirent légitimement par la terreur. Seul le retour à la table des négociations et le dialogue pourront tracer une perspective politique permettant d'aboutir à une solution juste et durable pour l'ensemble des peuples de la région. C'est cette approche que la France défend, pour le plus grand intérêt des Palestiniens et d'Israël. Le consensus international autour de la solution au conflit entre Israéliens et Palestiniens - deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité - a été concrétisé par la Feuille de Route élaborée par les membres du Quartet (Etats-Unis, Nations unies, Union européenne et Russie). Ce plan de sortie de crise, à l'élaboration duquel la France a activement contribué au sein de l'Union européenne, a été accepté par les Parties lors du sommet d'Aqaba du 4 juin 2003. D'autres signes encourageants sont apparus, parmi lesquels les initiatives de paix de MM. Beilin et Abed Rabbo et de MM. Nusseibeh et Ayalon. La Feuille de Route reste le document de référence pour parvenir à une paix juste et durable au Proche-Orient. Le Conseil de sécurité des Nations unies a endossé ce document à l'unanimité le 19 novembre 2003. Toute initiative de paix doit s'inscrire dans ce cadre, seul à même de réunir Israéliens et Palestiniens autour d'une table de négociation. Les Parties doivent respecter leurs engagements et mettre en oeuvre la Feuille de Route dans toutes ses modalités. Le Quartet doit, pour sa part, les y encourager. Ce message a été transmis avec force au Président Arafat à l'occasion du récent déplacement du ministre des affaires étrangères dans les territoires palestiniens les 29 et 30 juin derniers. Il sera livré avec la même détermination lors de sa visite prochaine en Israël. La France ne se résigne pas au statu quo. Elle est convaincue qu'il n'y a pas de fatalité à la guerre Proche-Orient. La communauté internationale a l'obligation d'agir.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44324

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5417

Réponse publiée le : 31 août 2004, page 6755